


COMMANDE DE BOUTONS POUR PRELEVEMENT BVD

Dans quel cas commander ce(s) bouton(s) de prélèvements BVD ?

- Le bouton de prélèvement BVD est toujours associé à un numéro de bovin existant.
- Ancienne boucle d'identification
- Casse/perte du bouton de prélèvement BVD associé à un numéro d'identification du bovin
- Tube vide / perte de l'échantillon

ATTENTION, après avoir réalisé le prélèvement, **vous devez acheminer l'échantillon chez votre vétérinaire.**

→ A la différence des prélèvements de naissance, il n'y a pas d'enveloppe prévue pour un envoi au laboratoire.

DATE DE LA COMMANDE											
N° D'EXPLOITATION :		ADRESSE :									
<table border="1"> <tr> <td>3</td> <td>8</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p><i>inscrire ici le numéro EDE du cheptel</i></p>		3	8								
3	8										
RECAPITULATIF DE LA COMMANDE											
		Nombre	Prix unitaire TTC	Total TTC							
Bouton pour prélèvement BVD			1,98								
Pince de prélèvement BVD			22,80								
Frais de port par commande		1	7,61	7,61							
Règlement par chèque <input type="checkbox"/> ou virement <input type="checkbox"/>			TOTAL	€							
IBAN : FR7613906000435402874400171 BIC : AGRIFRPP839 Merci de préciser votre numéro de cheptel suivi de BVD en référence											

NOMBRE	CODE PAYS	NUMERO A 10 CHIFFRES DU BOVIN
1	FR	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

ÉVOLUTION DU SERVICE

BOUTON DE PRÉLÈVEMENT BVD

COMMANDÉ PAR LE GDS 38 (TUBE VIDE/PERTE D'ÉCHANTILLON)

ADHÉRENT OU NON ADHÉRENT



- Adhérent du GDS 38 : toujours une prise en charge à 100% des frais
- Non adhérent : frais réglés par le bénéficiaire
 - prix du bouton de prélèvement + frais d'envoi

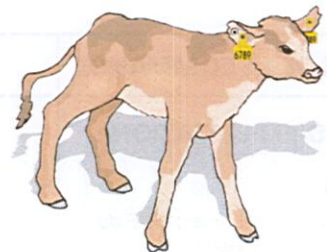
NOUVELLE PROCEDURE



Commande du dispositif du prélèvement par le GDS 38



Réception à votre domicile du dispositif de prélèvement



Pose du bouton de prélèvement à côté de la boucle d'identification



L'envoi du prélèvement dans l'enveloppe directement au laboratoire n'est plus possible

N.B : les prélèvements auriculaire BVD effectués à la naissance via le dispositif **boucle d'identification ne sont pas concernés**. Ces derniers peuvent être envoyés par voie postale.

L'acheminement du prélèvement chez le vétérinaire ne concerne que les boutons de prélèvements BVD commandés par le GDS pour de multiples raisons (tube vide, dispositif incomplet, perte de l'échantillon...).



Introduction de l'échantillon et de l'étiquette mentionnant le numéro du bovin dans le sachet plastique prévu à cet effet.



Emmener le(s) prélèvement(s) chez **votre vétérinaire**